

Faire de la coutume kanak un droit

Enjeux, pratiques, interpellations

JOURNEE D'ETUDES

Mardi 24 novembre 2015

Organisée par le programme de recherche « la coutume comme loi pour les Kanak »
coordonné par Christine Demmer (Centre Norbert Elias)

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, salle Vernant (8ème étage)

190 avenue de France, 75013 Paris, métro Quai de la Gare (ligne 6).

Depuis le milieu des années 2000, un mouvement kanak proche de l'autochtonie politique milite pour l'instauration de droits différenciés en Nouvelle-Calédonie. « La coutume » entendue comme culture profondément originale est convoquée pour servir de cadre normatif à l'écriture d'un droit réservé aux Kanak de statut civil coutumier (transformation de l'ancien « statut personnel » indigène de l'époque coloniale). Mais là où les signataires de l'accord de Nouméa (1998) proposaient de fixer des pratiques spécifiques en matières familiales (mariage, adoption, successions) et de leur donner une véritable portée juridique, ce mouvement va plus loin : à travers la défense du pluralisme juridique, il entend créer une gouvernamentalité séparée où représentants coutumiers et élus se partageront à l'avenir les prérogatives politiques. C'est dans ce contexte que s'est inscrit notre programme de recherche financé par le GIP « Mission de Recherche Droit et Justice ». Cette journée d'études en restitue les principaux questionnements et résultats. C'est ainsi que nous interrogerons la redéfinition contemporaine de la coutume (formalisée dans la « Charte du Peuple kanak ») à l'aune de perspectives nationalistes passées et de la juridicisation du monde kanak déjà en marche, tout en montrant ce que deviennent en pratique les normes proposées - en particulier au sein des tribunaux coutumiers voire *via* les actes coutumiers. Apparaîtront ici des décalages entre discours sur la coutume et réalités sociales kanak, renforcés encore par l'analyse du recours au droit par les Kanak, qui n'hésitent pas à mobiliser les différents ordres juridiques à disposition. Particulièrement attentifs à la confrontation du projet des défenseurs de l'autochtonie aux expériences kanak ordinaires, nos travaux soulèveront également la question de son (in)adéquation avec le mode de vie de la majorité des Kanak aujourd'hui (40% des Kanak vivent dans l'agglomération urbaine de Nouméa). La définition actuelle de la coutume, dans son caractère inégalitaire revendiqué, tend en effet à fragiliser les femmes, les jeunes et les cadets sociaux, ce qui interpelle nombre d'acteurs sociaux locaux (Kanak comme non Kanak) sur la pertinence de la voie empruntée depuis une dizaine d'années par un Sénat coutumier qui s'est éloigné de la perspective nationaliste initiale, tant sur le plan du contenu conféré à la culture kanak qu'au regard de son projet de sortie de l'accord de Nouméa.



Matinée : 9h00-12h30 Les formes de la reconnaissance de la coutume aujourd'hui

9h00 *Accueil des participants*

La question coutumière dans le nationalisme kanak

9h15 Christine Demmer : Coutume et autochtonie politique depuis l'Accord de Nouméa (1998) : les coutumiers face aux politiques kanak ?

9h35 Michel Miaille : Peuple et coutume kanak dans la Constitution de Kanaky (1987)

10h00 Alban Bensa : Le "clan kanak", un concept à géométrie variable dans le temps : enjeux politiques, économiques et judiciaires

10h30 Discussion

Quels droits en Nouvelle-Calédonie ?

11h00 Jean-Louis Halpérin : Entre droit coutumier et droit civil : vers un droit mixte?

11h30 Marie-Anne Frison-Roche : Construire un droit commun néo-calédonien

12h00 Discussion

12h30-14h00 *Pause déjeuner « Le café Gourmand », 192 Avenue de France*

Après-midi : 14h00 -17h30 La justice et le droit en question

Au cœur de la justice coutumière

14h00 Michel Naepels : Un homicide à Houaïlou : affaire pénale et situation sociale

14h20 Benoît Trépiéd : 'Vous avez oublié que vous êtes Kanak !' Le tribunal coutumier de Nouméa face aux nouvelles formes des relations familiales kanak

14h45 Carmen Coleux et Anne-Marie Mestre (association *SOS violences sexuelles*) : L'accompagnement des victimes de violences sexuelles et leur indemnisation devant les juridictions coutumières depuis l'avis de la Cour de cassation de 2007. Retour sur quelques affaires emblématiques

15h15 : Discussion

16h00 *Pause café*

Un impossible débat sur la coutume ?

16h15 Christine Salomon : Le mouvement des femmes kanak pour l'égalité dans le contexte de la montée des discours néo coutumiers

16h35 Eric Soriano : Une controverse impossible : le droit coutumier dans l'espace public calédonien

17h00 Discussion

17h30 Clôture de la journée